



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 JUILLET 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi trois juillet deux mille dix-sept, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**17-07-094 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**17-07-095 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017 soit approuvé.

17-07-096

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – JUIN 2017

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1700123 à D1700152, totalisant 11 140,50 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2017;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1700102 à C1700128 (chèques) - L1700069 à L1700087 (paiements en ligne), - P1700074 à P1700084 (paiements directs), le tout totalisant 92 243,62 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2017;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

17-07-097

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- De Monsieur Michel Adrien, maire de Mont-Laurier, demandant l'appui des municipalités et de la communauté d'affaires pour qu'elles supportent **uniquement** des distributeurs de boissons gazeuses et d'autres produits qui font le choix de conserver les emplois au sein de notre collectivité suite à la fermeture de l'entreprise Pepsico.
- Du député Sylvain Pagé, une confirmation d'une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018.
- Du député Sylvain Pagé, demandant au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une aide financière de 75 000 \$ pour le réseau routier de la Municipalité.
- De la MRC d'Antoine-Labelle – Invitation aux rencontres d'informations publiques sur la création d'une coopérative – Dossier Internet haute vitesse.
- De la Commission de protection du territoire agricole que Québec (CPTAQ) – Décision rendu concernant la demande de la compagnie 9079-9149 Québec inc. – Demande refusée.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, sept (7), étaient présents.

- Questionnement de monsieur Patrick Villeneuve concernant la légalité des opérations administratives du bureau municipal lors des élections municipales de 2013.
- De M. André Leblanc et Mme Jeannine Tassé – Demande l'autorisation d'avoir des poules et/ou lapins en zone urbaine.

17-07-098

**POINT 8
SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL**

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle désire se doter d'une ressource professionnelle en génie civil;

ATTENDU QUE cette ressource professionnelle pourrait accompagner la MRCAL dans la réalisation du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour laquelle elle recevra une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE cette ressource professionnelle pourrait accompagner les municipalités dans la mise en œuvre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), les soutenir dans le dépôt des demandes d'aide financière au Ministère, les soutenir techniquement dans le cadre des processus d'appels d'offres pour des projets de génie civil et dans le suivi de ces projets;

ATTENDU QU'une entente de fourniture de services professionnels sur la base d'une banque d'heure pourrait se faire avec les municipalités participantes;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel informe la MRC d'Antoine-Labelle de son intérêt à utiliser les services de cette ressource pour une banque annuelle de trente (30 heures) pour des projets en génie civil.

**POINT 9
DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL 2016-2017 – RÉSEAU BIBLIO DES
LAURENTIDES**

Le conseil prend acte du rapport annuel 2016-2017 du Réseau Biblio des Laurentides qui démontre une augmentation des abonnements, soit 29% de la population, ainsi qu'une forte augmentation d'activités au cours de la dernière année. Cette année le « *Prix d'excellence en animation de bibliothèque* » a été remis à la bibliothèque de MONT-SAINT-MICHEL (lauréat de moins de 2 500 résidents) qui c'est la plus démarquée en matière d'animation de façon dynamique, diversifiée et qui a fait preuve d'innovation. La bibliothèque municipale de Mont-Saint-Michel maintient ses 5 sceaux livresques, soit le plus haut niveau. Ce résultat exceptionnel met en lumière la qualité de notre bibliothèque.

17-07-099

**POINT 10
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-150 ET
D'AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE
RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Monsieur le Conseiller, Aurèle Cadieux, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-150 et d'autoriser une « Entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle » sera présenté pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

17-07-099.1 POINT 10.1
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-150 ET D'AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE (PR-17-176)

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le projet de règlement PR-17-176 ayant pour objet de modifier le règlement 13-150 et d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle soit approuvé.

17-07-100 POINT 11
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Monsieur le Conseiller, Éric Lévesque, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement sur les systèmes d'alarme pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

17-07-101 POINT 12
DÉROGATION MINEURE – 784, MONTÉE DU LAC GRAVEL – DM-17-050

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise la dérogation mineure numéro DM-17-050 demandée par madame Patricia Bean et monsieur François Aubin, visant des dispositions du règlement 02-109 sur le zonage, relativement à la propriété située au 784, montée du Lac Gravel et construite sur le lot 5390193 du cadastre du Québec, consistant à autoriser :

- La relocalisation d'un cabanon dérogatoire dans la marge avant (23,2 pieds) le rendant plus dérogatoire avec un empiètement de 32,2 pieds dans la marge avant, le tout en respectant toutes autres marges prescrites à cette zone et cela du à la réfection d'un épurateur des eaux usées.

17-07-102 POINT 13
ACHAT DE BOYAUX – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de soumission auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de boyaux d'incendie;

ATTENDU les soumissions reçues :

| Nom du soumissionnaire | Conforme (oui ou non) | Montant soumissionné (taxes incluses) |
|--|-----------------------|---------------------------------------|
| L'Arsenal (Équipement incendie CMP Mayer inc.) | oui | 1 368,20 \$ |
| Battleshield Industries Limited | oui | 1 408,44 \$ |

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville autorise l'achat suivant :

- 5 boyaux 1,75" X 50'

auprès de « L'Arsenal », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 1 212,47 \$, taxes incluses.

2.- Cette dépense soit imputée au fonds de roulement.

POINT 14
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

Monsieur le Conseiller, André Trudel, demande au président du Comité des Fêtes de Mont-Saint-Michel, monsieur Pascal Bissonnette, s'il y aura des emplacements de camping, sans service, lors du Familifest qui se tiendra les 11, 12 et 13 août prochain.

Monsieur Bissonnette, fait un rapport de mise à jour aux membres du conseil concernant le Familifest.

17-07-103

POINT 15
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 45.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale